

PORT-GENTIL

pog.union@sonapresse.com

Covid-19 : les transports en règle partiellement

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

Trois passagers maximum, le chauffeur compris, dans les taxis et les clandos. Les conducteurs de transports en commun ont pour obligation de porter des gants, des masques, et d'être en possession des produits désinfectants...". Ainsi se résume l'arsenal de mesures de prévention contre le coronavirus édicté par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, la semaine écoulée.

Dans la capitale économique, le constat sur le terrain est que cette disposition des mesures est partiellement appliquée. Certains, ayant finalement compris le bien-fondé de respecter les recommandations du gouvernement, ont vite fait de se mettre en règle. Tandis que d'autres, moins dociles, continuent de travailler dans des conditions ordinaires,

comme si de rien n'était, ou à défaut, portent uniquement des gants, mais sans bavette, et ne disposent pas de solution hydroalcoolique.

Dans les deux cas, diverses raisons sont évoquées par les principaux concernés pour justifier ce manque d'adhésion totale aux directives gouvernementales d'une telle portée. " On a écouté à la télé que chaque chauffeur doit avoir le produit pour désinfecter les mains des clients et nos mains aussi, qu'on doit porter les gants et les masques. Mais qui doit nous les acheter ? ", s'est interrogé un transporteur urbain. Ibrahim, lui, soutient qu' " avec le système de trois clients dans le taxi, c'est désormais difficile de réaliser des profits. Ce n'est pas le problème des propriétaires. Ce sont leurs recettes qui les préoccupent", a-t-il confié, regrettant, pour l'instant, l'absence des mesures d'accompagnement.



Photo: Julie Nguimbi

Les transporteurs respectent à moitié les mesures sur le Covid-19

C'est pourquoi on peut encore apercevoir, au nez et à la barbe de certaines forces de sécurité,

des transporteurs urbains faire le plein de leurs véhicules comme à l'accoutumée, et n'arborer aucune

EPI. Toute attitude qui met en danger leurs vies et celles des autres.

Des titres de transport hélas, non remboursables

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil / Gabon

VENUS, pour certains, du département d'Etimboue et en partance pour un séminaire de leur église à Libreville, cinq pèlerins ont été frappés, après avoir acheté leurs billets auprès d'une compagnie de navigation, par la décision gouvernementale du 20 mars relative à l'adaptation des services publics aux mesures de prévention et de lutte contre la pandémie Covid-19. En application de celle-ci, les compagnies de navigation ont suspendu leur trafic. Les malheureux ont cru qu'ils pouvaient se faire rembourser leurs titres de transport.

Que nenni ! Ils ne sont pas remboursables. Et c'est écrit en toutes lettres, même en cas de perte. Ils ne sont même pas endossables. Autrement dit, ils ne peuvent



Photo: Sidonie Ambonquila

pas être utilisés par des tiers. Valables trois mois, ils doivent être utilisés dans cet intervalle, souvent avec des pénalités en cas de changement de date de départ (généralement 5 000 francs, parfois plus). Leurs détenteurs sont donc tenus de voyager.

D'où leur embarras, dans la mesure où le séminaire s'est déjà tenu sans eux. Seule consolation, le verrou de trois mois sautera si la mesure gouvernementale va au-delà. Dans ce cas, ils pourront les utiliser " sans frais à la reprise de l'activité ".

L'ONG Malachie en sensibilisation au marché de la Balise

CNE
Port-Gentil/Gabon

UNE équipe de trois bénévoles de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Malachie a sillonné le marché de la Balise le 22 mars passé. Parmi eux, une infirmière portant comme ceux qui l'accompagnaient une bavette et des gants. Cette dernière a échangé avec les commerçantes qui ont écouté attentivement et avec beaucoup d'intérêt le message délivré. Il s'agissait, en effet, d'une sensibilisation aux mesures préventives et de lutte contre l'expansion du coronavirus encouragées par le gouvernement. Laver les mains est, certes, un moyen efficace pour barrer la route à cette pandémie, mais encore faut-il savoir exécuter le geste. D'où le volet pratique de la sensibilisation



Photo: Christelle Ntsame

Les bénévoles de l'ONG Malachie en pleine opération de sensibilisation.

qui a constitué, selon la cheffe de délégation, " à apprendre aux commerçantes comment se laver correctement les mains ". Avec le matériel nécessaire, c'est-à-dire cuvette, savon antiseptique et eau, chaque opérateur économique est passé reproduire, de façon pratique, les enseignements reçus sur le lavage des mains. Il leur a également été rappelé de " garder une certaine distance entre elles, mais aussi

avec les clients, d'éternuer dans le coude, de se laver régulièrement les mains ", etc. La partie questions/réponses s'est avérée plus enthousiasmante pour les commerçantes, soucieuses, pour la plupart, de combler le déficit d'informations sur le Covid-19. A la fin, chacune a reçu une paire de gants de la part des bénévoles de l'ONG Malachie, satisfaits d'avoir contribué, à leur manière, à cette bataille mondiale.